

Image not found or type unknown



Garde d'enfant sans avoir été marié

Par **maylee**, le **05/01/2010** à **10:38**

bonjour,voila j'ai un fils de 4ans,avec son père nous n'étions pas marié j'aimerais savoir si je suis obligée de passer devant un juge,ou si je peut tout simplement décider de moi même du mode de garde!merci

Par **Laure11**, le **05/01/2010** à **17:57**

Bonjour,

Il faut saisir en courrier reommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance.

Il statuera sur le droit de garde, le droit de visite et d'hébergement et le montant de la pension alimentaire.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Cordialement.